

## II

### LA QUESTION DE LA « NORME » ET DE LA VARIATION DANS LES USAGES DE LA LANGUE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE LINGUISTIQUE

(cf. Boyer 1996)

La notion de “ communauté linguistique ” a été proposée, comme on l'a dit (chap. 1-II), par W. Labov pour désigner l'ensemble des locuteurs d'une langue partageant des évaluations (plus ou moins implicites) quant aux usages de cette langue. Pour lui “ il serait faux de concevoir la communauté linguistique comme un ensemble de locuteurs employant les mêmes formes. On la décrit mieux comme étant un groupe qui partage les mêmes normes quant à la langue ” (Labov, 1976, p. 228). En fait, et il s'agit là d'un “ principe fondamental ”, “ les attitudes sociales envers la langue sont d'une extrême uniformité au sein d'une communauté linguistique ” (*Ibid*, p. 338)

Cette position rejoint celle de P. Bourdieu qui parle, lui, de *marché(s) linguistique(s)* (au sein d'une société donnée), comme d'un espace de pratiques linguistiques soumises à évaluations en même temps qu'un espace de rapports de force symboliques, précisément liés à la possession ou la carence, chez tel ou tel groupe de locuteurs, de la maîtrise des normes d'usages, légitimées par ceux qui, de par leur origine et/ou leur position sociale, imposent une domination sur le marché en question et en tirent profit (dont le principal peut être considéré comme le maintien et si possible l'amélioration d'une position sociale et du pouvoir qui lui est attaché).

Dans les deux approches, parfaitement complémentaires, il s'agit bien, sur la base d'un constat de *variation*, de diversification des pratiques et des formes linguistiques, de mesurer toute l'importance des attitudes, des valeurs, des images qui sont affectées (implicitement et explicitement) à ces pratiques et à ces formes, d'en décrire les fonctionnements et de mesurer leur impact pour la dynamique des situations linguistiques.

### ***NORME/NORMES***

Les termes qui font référence à la langue, (le métalangage, tout particulièrement celui des usagers) renvoient, la plupart du temps, à différents points de vue sur la langue qui se confondent ou se superposent. « La norme », « la règle », « l'usage » prôné par les uns, « les

usages » invoqués par les autres, font partie de ces termes. « La norme », « la règle » ont en commun deux directions sémantiques divergentes: d'une part, l'idée de précepte et d'imposition ; d'autre part, l'idée de fréquence, d'habitude majoritaire.

Parler de la norme, en langue, sans précision, c'est généralement se référer à la première de ces acceptions: un ensemble d'interdits, de prescriptions sur des façons de dire, quelquefois accompagnés de justifications de divers ordres; c'est se référer à des formules comme « ne dites pas... dites (plutôt) », ou encore « on ne dit pas... on dit » cette dernière formule étant particulièrement ambiguë car « on » n'est jamais identifié ce qui est présenté comme un constat est en fait un impératif ce qui est frappé d'interdit est ce qui est pourtant effectivement utilisé (on entend bien *se rappeler d'un détail* à la place de *se rappeler un détail*).

Tenir compte de cet ensemble de prescriptions, c'est parler « correctement », sans faire de « faute » ; c'est aussi montrer que l'on connaît la norme.

La deuxième acception de « norme » est rarement utilisée dans le langage courant: elle réfère à une économie de la langue, à son mode de fonctionnement habituel et aussi d'adaptation, lequel garantit la satisfaction des besoins langagiers, sans autres intervention que celle, spontanée et inconsciente, des locuteurs (voir E. Coseriu, 1967). Ce mécanisme de régulation se retrouve dans tout système linguistique: que les locuteurs aient ou non un savoir métalinguistique : la création du verbe *solutionner*, plus régulier dans ses formes que *résoudre*, ou le fait que tous les néologismes verbaux soient terminés en *-er* à l'infinitif en sont des exemples; que ce système soit normalisé institutionnellement ou non, qu'on le nomme langue, patois, dialecte, créole, etc.

Cette économie généralisée n'est cependant pas unanimement reconnue: on entend fréquemment « ce n'est pas une langue, c'est un patois/c'est un dialecte », la péjoration contenue dans « patois » ou « dialecte » étant bien de l'ordre du préjugé. De même l'affirmation selon laquelle le créole ne serait pas une langue parce qu'il n'aurait pas de grammaire (« grammaire » entendu ici comme ensemble de règles imposées, explicites, et de préférence écrites) est aussi infondée.

Régulation et adaptation supposent une dynamique: la langue est un système qui évolue constamment, où rien n'est jamais définitivement fixé. L'opposition saussurienne diachronie/synchronie concerne *l'étude* de la langue (dans son évolution au cours du temps ou bien à un moment donné de son histoire), mais « à chaque période correspond une évolution plus ou moins considérable [...] le fleuve de la langue coule sans interruption; que son cours soit paisible ou torrentueux, c'est une considération secondaire... » (F. de Saussure, 1972, p. 193). D'autre part, l'existence de règles imposées présuppose l'existence de divers usages de la

langue: que pourrait nous dire la norme (au sens de prescription - proscription) si nous parlions tous et à tout moment exactement de la même façon?

### **LA VARIATION COMME FONDEMENT DE L'EXERCICE COMMUNAUTAIRE D'UNE LANGUE (cf. Boyer 2001)**

La variation semble bien être le trait constitutif majeur des langues historiques : la diversité est en effet inscrite dans leur usage social. Cette variation, loin d'être une dérive, un phénomène asystématique, est pour le sociolinguiste l'objet d'une approche susceptible d'en décrire la systématisme.

D'une manière générale, on s'accorde à repérer (au moins) cinq types de variations linguistiques au sein d'une même communauté.

#### **1. L'origine géographique**

L'origine géographique (le plus souvent en relation avec l'appartenance soit au milieu urbain soit au milieu rural) est un élément de différenciation sociolinguistique important et sûrement parmi les mieux repérés, souvent matière à cliché. Ainsi, pour ce qui concerne l'aire francophone française, certains mots, certaines prononciations, certaines expressions... permettent d'associer tel locuteur à telle ou telle zone géographique (à tel ou tel mode d'habitat).

##### *- Variation lexicale*

Dans *Le français dans tous les sens*, Henriette Walter nous livre par exemple la carte de France du désignant familier d'un acte culinaire élémentaire : “remuer” / “tourner” / “touiller” / “fatiguer”... la salade (Walter, 1998, p.167). Et dans la France dite “méridionale”, le matin on prend son “déjeuner”, à midi on “dîne” et le soir on “soupe” alors qu’au Nord de la Loire”, selon l'expression consacrée, les mêmes séquences alimentaires sont désignées par : “petit déjeuner”, “déjeuner”, “dîner”.

Ainsi, Gérald Antoine, dans sa préface à l'ouvrage de L. Depecker : *Les mots des régions de France*, s'amuse-t-il à interpeller le lecteur en utilisant “une suite de spécimens que recommandent leur pittoresque, leur sonorité, ou les deux à la fois”:

Quel bonheur donc vous est promis, ami lecteur, si vous pouvez singer comme moi la lagremuse et vous laisser amiauler au chant de cette vaste mouvée de vocables. Fan de chicourle ou fan de fibourle, n'essayer point de klouker tout à la galope, jusqu'à vous entrucher le garguillot.

Mastéguiez plutôt posément, d'un jour sur le suivant, un mâchon de verbes, un petit goustaron de noms, arrosés d'une surrincette d'adjectifs. Pour sûr, vous perdrez granmint de miettes en chemin ; mais tant pis pour les rebratilles et les rafatailles.

G. Antoine, Préface à L. Depecker, *Les mots des régions de France*, Paris, Belin, 1993, p. 6

C'est dire si, au sein même du français hexagonal, la diversification lexicale est la règle, beaucoup plus sensible évidemment à l'oral qu'à l'écrit, à la campagne qu'à la ville : bon nombre des particularismes lexicaux répertoriés appartiennent spécifiquement à la langue parlée et n'ont souvent d'existence scripturale que dans les recueils et les productions dit "populaires".

#### - *Variation grammaticale*

La morphosyntaxe présente également des différenciations selon l'espace, même si le phénomène est moins bien observable et observé que pour le lexique. Et G. Tuailon, éminent dialectologue, soutient que "le régionalisme grammatical est vivace, parce qu'il n'est pas gratuit, il dit quelque chose que le français ordinaire ne dit pas". Ainsi, en Lyonnais ou en Mâconnais on s'obstine à dire "Le beaujolais j'y aime !" et non "Le beaujolais, je l'aime !" ; en utilisant "la représentation pour un pronom neutre d'un nom masculin ou féminin □qui□ rappelle non seulement le concept pur et simple du substantif représenté, mais toute une aura sémantique". "*Le beaujolais, un vin qui a ce goût, ce fruité, cette fraîcheur, etc, etc, ah oui ! j'aime ça !*" (G. Tuailon, "Régionalismes grammaticaux", *Recherches sur le français parlé*, n°5, 1983, Université de Provence, p. 231-232). Le même auteur a par ailleurs tout à fait raison de considérer avec réserve l'usage du terme "régionalisme" et nous pouvons émettre également plus qu'une réserve à l'égard du terme "régiolecte" (pour un ensemble de traits considérés comme des régionalismes), pourtant utilisé parfois en sociolinguistique (*Ibid.*, p. 228-229) car qu'est-ce que la "région" présupposée : un territoire administratif, une ancienne province, un "pays"... ?

#### - *Variation phonologique/phonétique*

La phonologie et la phonétique de la langue sont également soumises à la variation selon le lieu, c'est même souvent *la* variation qui permet de "localiser" un interlocuteur. H. Walter l'a bien montré, en prenant l'exemple de l'opposition traditionnelle en France, concernant la prononciation, entre ceux de nos compatriotes qui *parlent pointu* et ceux qui ont *l'accent du midi* :

Si, dans une boutique de Nice, on entend quelqu'un demander du *lait* ou du *poulet* en prononçant un /e/ ouvert, on dira qu'il " parle pointu " parce que les gens de la région sont surpris d'entendre un /e/ ouvert là où ils prononceraient un /e/ fermé, comme dans les mots *thé* ou *épée*. Si la même scène se produit dans une boutique parisienne et qu'on entende quelqu'un demander du *lait* ou du *poulet* avec un  $\square e \square$  fermé, on dira de celui qui vient de parler qu'il a " l'accent du Midi ". Dans les deux cas, le bon sens populaire aura su relever des différences dans le comportement linguistique des locuteurs et on voit qu'il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste de la linguistique pour se rendre compte qu'il existe des différences entre les productions phoniques des usagers d'une même langue.

H. Walter, *La phonologie du français*, Paris, PUF, 1977, p. 7

Un autre exemple intéressant de variation phonétique concerne les deux réalisations du phonème /r / en français : /R/ articulation standard et /r/ ("roulé"), articulation (en déclin semble-t-il) considérée comme liée à une appartenance au milieu rural (ou/et une origine rurale).

On peut parler ainsi de variation *dialectale* à propos de la diversité géographique des usages d'une langue, même si la notion de " dialecte ", y compris dans le discours des linguistes, n'est pas univoque, car elle peut désigner non pas l'hétérogénéité synchronique sur un espace donné d'une même langue historique, comme c'est le cas ici, mais les survivances d'un dialecte médiéval d'oïl qui a pu avoir une forte autonomie structurale, et qu'on tend du reste aujourd'hui à qualifier de " langue ", comme le gallo ou le picard par exemple.

## 2. L'origine sociale, l'appartenance à un milieu socio-culturel

Si l'on parle de variation *dialectale*, on peut parler également de variation *sociolectale* (et donc de *sociolecte*) lorsque c'est l'origine sociale, l'appartenance à tel milieu socioculturel qui est en cause. La désignation " français populaire " est bien la reconnaissance (parfois discutable du reste) d'un usage particulier de la langue, de formes spécifiques non conformes au " bien parler ". Il en va ainsi, par exemple, dans la langue française, d'un phénomène morpho-syntaxique souvent cité : le " décumul du relatif " (voir Guiraud 1965-1973, p. 46-50 - voir également H. Frei, *La grammaire des fautes*, Bellegarde, SAAGF, 1929).

Car le *français populaire* ne souscrit pas au système complexe du relatif en français normé, d'origine savante, qui comporte toute une série de morphèmes (dont, où, lequel, auquel, duquel...) qui ont pour caractéristique le cumul de deux fonctionnements grammaticaux : outil de subordination (introduisant une proposition relative) et pronom (donc substitut), comme dans la phrase : " Voilà la personne dont je t'ai parlé ". A cette construction, le français populaire (taxé pour cela de " fautif ") préfère une construction à deux éléments correspondant aux deux fonctionnements grammaticaux distincts : " C'est la personne que je

t'ai parlé d'elle ”. Si bien que le morphème “ que ” devient omniprésent, en français populaire, dans les phrases avec relative. On aura un même décumul avec “ où ”. Exemple : “ C'est une ville où il fait bon vivre ” deviendra : “ C'est une ville qu'il fait bon y vivre ”.

### 3. L'âge

L'âge, c'est-à-dire l'appartenance à une certaine génération d'usagers de la langue est également un facteur de diversification. En fait, on pourrait dire qu'au sein d'une communauté linguistique, à un moment donné de son histoire, coexistent plusieurs synchronies, dont les diverses générations sont porteuses. C'est pourquoi, si l'opposition *synchronie / diachronie* est recevable d'un point de vue de la méthodologie de l'analyse linguistique (Cf. chapitre 1), elle n'est qu'une vue de l'esprit dans la réalité du fonctionnement de la langue. Ainsi, actuellement, ce qu'on appelle “ français des jeunes ” ou encore “ parler jeune ” et de plus en plus “ langue des cités ” (appellation par laquelle on veut désigner sûrement une version plus marquée socialement de la langue des jeunes générations) est un bon exemple de variation générationnelle, à la pointe du français “ avancé ”. Cette variation a suscité beaucoup d'intérêt et même une sorte de fascination durant les quinze dernières années comme en témoignent les ouvrages, articles et dossiers qui lui ont été consacrés, en particulier par les médias. (Voir par exemple *Langue française* n°114, 1997).

#### - L'exemple du “ français des jeunes ”

Si l'on peut repérer des caractéristiques phonétiques (prosodiques en particulier) et grammaticales de cette parlure argotique générationnelle, on s'est essentiellement intéressé à sa composante lexicale. On peut considérer, avec J.-P. Goudaillier (1998) qu'elle est constituée d'un ensemble de traits, qui sont autant de procédés néologiques traditionnels, mais dont l'abondance, la sélection et les domaines concernés sont tout à fait caractéristiques. Il en va ainsi, par exemple de la *troncation* (un type d'abréviation qui, à la différence de la *siglaison*, née dans l'écrit, opère dans la langue parlée). Si le français des jeunes utilise de nombreuses apocopes (“ dég ” pour “ dégueulasse ”), il affectionne tout particulièrement l'aphérèse, moins répandue dans le français courant (“ leur ” pour “ contrôleur ”, “ zic ” pour “ musique ”). Il en va de même pour les procédés d'origine argotique, comme la verlanisation (parler *verlan* : parler à l'envers) devenue la pratique néologique la plus visible (et la plus emblématique) de la variété en question, dont nombre de formes sont du reste entrées dans la langue usuelle : “ meuf ” (pour “ femme ”), “ keum ” (pour “ mec ”), “ reum ” (pour “ mère ”), etc., mais dont on sait que, pour leur conserver un fonctionnement codé, connu des

seuls affranchis, elles sont reverlanisées (exemple : “ beur ”, verlan d’ “ arabe ”, devenu “ reubeu ” ; “ meuf ” devenu “ feumeu ”, etc.)

On observe par ailleurs une prédilection pour certaines suffixations (d’origine argotique souvent) : en “ -av(e) ” (“ chourave ” : voler), en “ -os ” (“ musicos ” pour musiciens, ou mieux “ zicos ”) et des créations métaphoriques qui pour certaines, ne manquent de piquant : “ airbags ” pour “ seins ”, ou “ cagoule ” pour “ préservatif ”... L’emprunt est abondant dans ce français à forte vocation identitaire mais très métissé : emprunt à l’anglo-américain bien entendu, mais aussi à d’autres langues en usage plus ou moins important dans les “ cités ” : créole, occitan, gitan, langues africaines..., sans oublier le vieil argot français.

Une observation attentive montre d’ailleurs que ce “ français des jeunes ” est de plus en plus perméable aux formes en usage abondant dans les banlieues. M. Sourdot, confrontant deux enquêtes réalisées en milieu étudiant, l’une dans les années 80, l’autre dans les années 90 parvient à la conclusion que “ tout se passe comme si la langue de ces jeunes [les étudiants parisiens] prenait en compte une certaine part d’angoisse quotidienne, comme si [les] néologismes à forte connotation argotique étaient le reflet de leurs difficultés sociales et d’une certaine violence ” (M. Sourdot, “ La dynamique du français des jeunes : Sept ans de mouvement à travers deux enquêtes (1987-1994) ”, *Langue française*, n°114, 1997, p. 80)

H. Walter souligne une sorte de nouveauté dans l’histoire de la langue :

de tout temps, les jeunes ont eu une façon de parler un peu différente de celle de leurs aînés, mais, en prenant de l’âge, ils se conformaient plus tard à l’usage établi. Ce qui est nouveau aujourd’hui, c’est que l’adaptation se fait en sens inverse, et que la génération la plus âgée, avec plus ou moins de réticences, adopte une partie du vocabulaire des jeunes.

H. Walter, *Le Français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont, 1988, p. 293

#### **4. Les circonstances de l’acte de communication**

Un autre facteur, tout aussi important que les précédents, à prendre en compte dans l’analyse de la diversité des usages au sein d’une communauté linguistique, est la *situation de parole/d’écriture*, les circonstances de l’acte de communication (écrite/orale) : lieu, moment, objectifs communicatifs, statuts/positions des interlocuteurs.... Les échanges au sein de la communauté, plus ou moins fortement ritualisés, présentent des variétés d’usages linguistiques que le français usuel appelle “ registres ”.

E. Coseriu parle de *différences diaphasiques*, en empruntant les exemples essentiellement au lexique (E. Coseriu, “ Structure lexicale et enseignement du vocabulaire ”, *Les théories linguistiques et leurs applications*, AIDELA, 1967). Ainsi “ mort ” et “ décédé ” ou “ habiter ” et “ être domicilié ” relèvent, les uns d’un “ langage administratif ”, les autres d’un “ langage

usuel””. De même, si “ conjoint(e) ” relève d'une pratique administrative de la langue (de type *formulaire*), “ femme ” relève d'une langue usuelle et si “ spleen ” appartient plutôt à un langage poétique, “ bourdon ” est nettement familier. Le lexique n'est cependant pas le seul secteur de la langue concerné par ce type de variation.

Il n'est pas douteux que selon qu'on inscrive son propos dans le domaine du scriptural ou qu'on l'inscrive dans le domaine de l'oral, on n'aura pas recours exactement aux mêmes formes linguistiques. L'écrit, en effet, relève d'une manière générale du “ style surveillé ” (Labov, 1976) : en sont exclues certaines façons de parler, qui ne sont recevables précisément que dans la langue parlée.

Prenons l'exemple de la négation simple en français contemporain. On sait que deux variantes sont en concurrence : la structure *ne... pas* (ex : “ je sais pas ”) et la structure  $\emptyset...pas$  (ex : “ je sais pas ”).

Il est évident que si à l'oral, la concurrence se fait en général sur une base plutôt générationnelle, et même si d'autres facteurs peuvent être en cause (F. Gadet, *Le français ordinaire*, Paris, A. Colin, 1989, p. 127-133), à l'écrit, le recours à *ne... pas* est fortement prévisible pour l'ensemble des usagers (scolarisés en français ) et il en sera de même dans un oral très surveillé et d'origine scripturale : le cours magistral.

Autre exemple : les temps de la narration en français. E. Benveniste a bien montré que le passé simple, temps de “ l'énonciation historique ”, était exclu du récit oral (assumé par un “ je ”), qui avait par contre recours au passé composé (E. Benveniste, “ Les relations de temps dans le verbe français ”, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966). Tout manquement à cette distribution (PS -il- écrit / PC -je- oral), sauf peut-être pour ce qui concerne l'écrit narratif de presse qui a ses propres repères (et où PS et PC peuvent être considérés d'une manière générale comme *variantes libres*, sera sujet à interrogation quant à la visée du narrateur : le souvenir de synchronies antérieures à celle où nous sommes peut encore jouer en faveur d'un enrichissement du récit et permettre ainsi, en employant par exemple (comme cela était possible en français classique et moderne) conjointement le PS et le PC, une mise en scène narrative complexe, susceptible de produire certains effets de sens (voir par exemple H. Boyer, *L'écrit comme enjeu*, Paris, Didier - CREDIF, 1988)

## 5. Le sexe

Enfin, au sein de la communauté, le sexe est une *variable* qui a focalisé l'attention d'un certain nombre de sociolinguistiques, à commencer par W. Labov lui-même, comme l'a montré P.



Singy dans un ouvrage collectif : *Les femmes et la langue* (sous la direction de P. Singy, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1998)

- *Les positions de Labov*

Lors de sa célèbre enquête à New York (cf. chapitre I.-2) Labov a observé que les femmes, “ plus sensibles [que les hommes] aux modèles de prestige ”, “ utilisent moins de formes linguistiques stigmatisées ” (considérées comme fautives), *en discours surveillé* (Singy, 1998, Présentation, p. 12, c'est nous qui soulignons). Et pourtant, les femmes sont parfois en avance d'une génération quant au changement linguistique ! Ainsi, citant un certain nombre d'enquêtes, Labov (1992) énumère des changements linguistiques en cours dont l'initiative reviendrait aux femmes :

L'affaiblissement des affriquées en Argentine [...], la fusion des voyelles hautes devant /I/ au Texas [...], l'avancement du noyau de /aw/ au Canada [...], les changements en chaîne des sept voyelles brèves dans les grandes villes du Nord des États-Unis [...], la postériorisation des voyelles longues en Californie et dans l'ouest des États-Unis, le recul du /e/ bref à Norwich [...], ainsi que les nombreux changements vocaliques à New-York et à Philadelphie dont j'ai traité moi-même.

Labov, 1992, p. 22

En fait, Labov constate une sorte de paradoxe quant au comportement linguistique des femmes qui “ emploient les formes les plus neuves dans leur discours familier, mais se corrigent pour passer à l'autre extrême dès qu'elles passent au discours surveillé ” (Labov, 1976, p. 403).

Et compte tenu du rôle des femmes auprès des enfants, il n'est pas étonnant qu'elles exercent une domination sur les changements linguistiques, phonétiques en particulier :

Sans exception autant que je sache, les femmes constituent la première source d'acquisition de la langue au cours des deux premières années d'un enfant, partout dans le monde. Les cas exceptionnels où les hommes assument ce rôle ne sont jusqu'à présent dominants dans aucune société. Tout changement linguistique induit par les femmes sera donc accéléré, puisque l'enfant, quel que soit son sexe, recueillera de sa mère des formes relativement avancées.

(*Ibid.*, p. 22)

Cependant, dans un article récent, Labov revient sur “ l'interprétation du conformisme linguistique des femmes ” et de leur “ insécurité linguistique ” (cf ce même chapitre, II) :

Il est [...] possible d'interpréter le conformisme linguistique des femmes comme étant le reflet de leur plus grande responsabilité dans l'ascension sociale de leurs enfants - ou du moins dans la préparation des ressources symboliques nécessaires à cette ascension.

Labov, 1998, p. 32

Bref, si le paradoxe est loin d'être totalement réduit, il reste que le maître n'a pas manqué d'insister sur un particularisme féminin de nature sociolinguistique, ouvrant ainsi la voie à d'autres enquêtes, à d'autres interprétations.

#### - *Autres points de vue*

Il en va ainsi de toute une série de travaux réalisés par des linguistes anglo-saxonnes (R. Lakoff, R. Fishman, D. Malz et R. Borker), depuis des “ positions féministes ” (Singy, 1998), qui questionnent l'analyse labovienne et avancent d'autres hypothèses concernant l'asymétrie homme/femme face à la langue. Pour R. Lakoff, par exemple, une “ socialisation des rôles sexuels orientée, dès la prime enfance, de sorte à placer les femmes en situation de subordination ” expliquerait une “ insécurité psychologique ” à la base d'un particularisme prosodique (des femmes aux États-Unis) : le recours à une intonation ascendante pour une réponse affirmative. (R. Lakoff, *Langage and woman's place*, New York, Harper and Row, 1975, cité par Singy 1998, p. 14).

Le débat concernant le sexe comme élément à prendre en compte dans la variation sociolinguistique (et dans le traitement de *l'insécurité linguistique* dont il sera question dans la deuxième partie du chapitre) est loin d'être clos.

D'autres observations, de nature théorique et méthodologique quelque peu différente ont pu faire état de certaines particularités, comme par exemple l'utilisation, plus fréquente chez les femmes que chez les hommes des diminutifs (en domaine hispanophone), ou encore, plus étonnant, comme dans telles langue amérindienne (le “ chiquito ” de Bolivie) l'existence de deux paradigmes lexicaux distincts chez l'homme et chez la femme pour exprimer les relations de parenté (père, mère, frère....) (C. Silva-Corvalán, *Sociolingüística. Teoría y análisis*, Madrid, Alhambra Editorial, 1989, p. 69)

La langue est donc bien un diasystème, qui manifeste un ensemble de variations dans ses usages dont l'approche sociolinguistique permet de décrire la structuration, en relation avec les représentations partagées (normes, valeurs...) par la communauté linguistique.

## **II. Le “ marché linguistique ” au sein de la communauté et ses *représentations***

On se souvient (Cf. chapitre 1-II) que pour Labov, “ La communauté linguistique se définit moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments du langage, que par une participation conjointe à un ensemble de normes ” (Labov, 1976, p. 187). Et il considère comme “ principe fondamental ” le fait que “ les attitudes sociales envers la langue sont d'une extrême uniformité au sein d'une communauté linguistique ” (*Ibid*, p. 338) (ce qui signifie que la communauté linguistique peut très bien ne pas coïncider avec l'ensemble des usagers ayant une même langue en partage : c'est le cas, par exemple, pour la *Francophonie*).

Il est donc important pour le sociolinguistique de mettre en évidence ce que Labov appelle les *réactions subjectives régulières* (et inconscientes le plus souvent) aux usages de la langue, c'est-à-dire les noms en vigueur au sein de la communauté à un moment donné, les valeurs attribuées à telle ou telle variation, les images (plus ou moins stéréotypées) qu'alimente tel ou tel usage. Bref, tout un imaginaire collectif qui investit l'activité linguistique, composé de *représentations* partagées par l'ensemble des membres de la communauté, ou par un (ou plusieurs) groupe(s) d'usagers. C'est cette interaction régulatrice entre pratiques, comportements et représentations à teneur normative qui fonde non seulement le *marché linguistique dominant* mais aussi les autres *marchés linguistiques périphériques* où l'on peut observer, comme sur tous les marchés, des coûts et des gains, des handicaps et des plus values.

### **1. Les marchés linguistiques**

Pour P. Bourdieu, les échanges linguistiques en communauté relèvent d'une économie spécifique, économie qui donne lieu à un “ marché ” dominant dont les “ prix ” sont fixés (tacitement, bien entendu) par ceux qui possèdent le “ capital ” culturel et linguistique requis pour imposer leur domination et en obtenir des “ profits ” (Bourdieu, 1982, p. 59-95). Le marché linguistique *officiel* est donc le lieu d'un rapport de forces où ceux qui détiennent la *compétence légitime*, donc reconnue, font la loi. Ce qui n'exclut pas l'existence au sein de la même communauté d'autres marchés linguistiques, en marge du marché officiel, à sa périphérie, où les “ valeurs ”, les règles du jeu sont autres (et parfois même inversées).

Ainsi, il faut convenir qu'au sein de la communauté linguistique

nul ne peut ignorer complètement la loi linguistique ou culturelle et toutes les fois qu'ils entrent dans un échange avec des détenteurs de la compétence légitime et surtout lorsqu'ils se trouvent placés en situation officielle, les dominés sont condamnés à une reconnaissance pratique, corporelle, des lois de formation des prix les plus défavorables à leurs productions linguistiques qui les condamne à un effort plus ou moins désespéré vers la correction ou au *silence*. Il reste

qu'on peut classer les marchés auxquels ils sont affrontés selon leur degré d'autonomie, depuis les plus complètement soumis aux normes dominantes (comme ceux qui s'instaurent dans les relations avec la justice, la médecine, ou l'école) jusqu'aux plus complètement affranchis de ces lois (comme ceux qui se constituent dans les prisons ou les bandes de jeunes). L'affirmation d'une contre-légitimité linguistique et, du même coup, la production de discours fondée sur l'ignorance plus ou moins délibéré des conventions et des convenances caractéristiques des marchés dominants ne sont plus possibles que dans les limites des *marchés francs*, régis par des lois de formation de prix qui leur sont propres, c'est-à-dire dans des espaces propres aux classes dominées, repaires ou refuges, des exclus dont les dominant sont de faits exclus, au moins symboliquement, et pour les détenteurs attirés de la compétence sociale et linguistique qui est reconnue sur ces marchés. L'argot du "milieu" en tant que transgression réelle des principes fondamentaux de la légitimité culturelle, constitue une affirmation conséquente d'une identité sociale et culturelle non seulement différente mais opposée, et la vision du monde qui s'y exprime représente la *limite* vers laquelle tendent les membres (masculins) des classes dominées dans les échanges linguistiques *internes à la classe* et, plus spécialement, dans les plus contrôlés et soutenus de ces échanges, comme ceux du café, qui sont complètement dominés par les valeurs de force et virilité, un des seuls principes de résistance efficace, avec la politique, contre les manières dominantes de parler et d'agir.

Bourdieu, 1983, p. 102-103

Selon P. Bourdieu, ce sont les hommes (et chez les hommes, les plus jeunes et les moins intégrés) qui refusent avec le plus de force d'adopter les façons de parler légitimes et, à l'opposé, comme du reste l'avait souligné Labov (Cf. ce même chapitre, I), ce sont les femmes (et chez les femmes, les plus jeunes et les plus scolarisées) qui s'affirment comme les plus aptes à participer au marché dominant.

- *L'exemple de la "langue des cités"*

Un exemple du bien fondé de cette analyse nous est donné avec la "langue des cités" dont il a été question précédemment (Cf. ce même chapitre, I). On sait que ce français quelque peu malmené du point de vue des normes dominantes (qu'on peut qualifier de *parlure argotique* ou même de *vernaculaire*) a au moins trois fonctions majeures : une fonction *ludique* (la verlanisation relève bien d'un jeu avec les mots, de même que les redoublements de mots abrégés : "leurleur" pour "contrôleur"), une fonction *cryptique* (on crée partiellement un code auquel les adultes, ou même les autres jeunes d'autres cités n'auront pas accès), mais aussi et peut-être surtout une fonction *identitaire* : le groupe se distingue des autres groupes par son langage, il revendique ainsi une identité collective (C. Bachmann et L. Basier, "Le verlan : argot d'école ou langue des keums ?", *Mots* n°8, 1984). Et il y a bien, dans la pratique sociolinguistique des jeunes des banlieues (telle que plusieurs enquêtes nous la décrivent), constitution de *marchés francs*. Des marchés francs qui sont, semble-t-il, autant de réponses à l'échec scolaire, à la "fracture sociale", en bref à l'exclusion et sont bien, au travers de la

transgression systématique des normes linguistiques dominantes, “ l'affirmation d'une contre-légitimité linguistique ” dont parle Bourdieu (1983).

Cependant, “ très majoritairement, les jeunes [des cités] considèrent que leur parler est avant tout une caractéristique masculine ” : les filles manifestent une retenue à l'égard de certains termes du vernaculaire (B. Seux, “ Une parlure argotique de collégiens ”, *Langue française* n° 114, juin 1997, p. 86). Cette observation rejoint celle de V. Méla (dans “ Le verlan ou le langage du miroir ”, *Langages* n° 101, 1991) qui, lors de ses enquêtes note que les filles (“ beurettes ” pour la plupart) sont réticentes à l'égard du verlan, qu'elles parlent pourtant avec leurs compagnons de bande, considérant qu'il s'agit avant tout d'un parler de garçons. Elles déclarent que “ c'est vulgaire ” et qu'elles “ font mauvaise impression auprès des gens qu'[elles connaissent] pas bien ” ; elles “ craignent [...] que la pratique du verlan n'ait des effets négatifs sur leur pratique du français ” (V. Méla, “ Le verlan ou le langage du miroir ”, p. 91).

#### - *Marché officiel et marchés francs*

Ainsi, le marché linguistique n'est jamais totalement unifié, en particulier dans un pays comme la France où, pourtant, une idéologie plurisécularisée, *l'unilinguisme* (dont il sera plus largement question en 3.) règne sans partage au sein de l'Etat-Nation. et sur l'emploi de son unique “ langue nationale ” (Boyer 2000). Cela n'a rien de surprenant à la vérité : *l'hétérogénéité* est constitutive de l'exercice normal et de la pérennité des langues historiques, comme W. Labov et d'autres linguistes avec lui, ont pu l'observer. C'est ce qui explique l'usage du pluriel (marchés linguistiques) : on a constaté en effet que, malgré l'existence d'un marché officiel (l'école, la justice, certains médias...) largement hégémonique dans notre communauté, il existe des marchés périphériques, *francs* (comme les argots traditionnels ou la “ langue des cités ” dont il a été largement question), où l'insoumission, la transgression des normes sont la règle et où la virtuosité en la matière est même pourvoyeuse de profit (Cf. par exemple la compétence de verlanisation chez les jeunes de banlieue ou la capacité à inventer de nouvelles procédures argotiques. Exemple le fameux “ veul ” qui a été présenté comme une sorte de dépassement du verlan).

Mais le comportement dissident n'est pas la réponse la plus fréquente à la domination qu'ont à subir les usagers qui ne possèdent pas (ou pas tout à fait) la compétence linguistique légitime. Il convient de rappeler en effet que ceux et celles qui, au sein de la communauté, ne possèdent pas cette compétence sont, lorsqu'ils doivent se situer sur le marché officiel, à proprement parler des handicapés : comme l'a souligné P. Bourdieu, à plusieurs reprises, “ ils sont voués

au silence ou au discours détraqué” (Bourdieu, 1982, p. 67). Et à *l'insécurité linguistique* définie comme un état de soumission non maîtrisée à l'usage légitime de la langue. Pour W. Labov, c'est dans la classe sociale *en transit*, pourrait-on dire, qui aspire à une ascension au sein de la communauté : la “petite bourgeoisie”, qu'on trouve le plus d'insécurité linguistique. Il observe que “les fluctuations stylistiques, l'hypersensibilité à des traits stigmatisés que l'on emploie soi-même, la perception erronée de son propre discours, tous ces phénomènes sont le signe d'une profonde insécurité linguistique chez les locuteurs de la petite bourgeoisie” (Labov, 1976, p. 200).

## **2. *Insécurité linguistique et hypercorrection***

Dans son enquête en vue de “trouver un système ou un ordre quelconque au sein de la variété qui règne à New York”, ville qui “constitue bien une communauté linguistique, unifiée par une même évaluation de certains traits, mais diversifiée par une stratification croissante au niveau de la performance objective” (Labov, 1976, p. 127 et 183), W. Labov est amené à constater que

Les locuteurs de la petite bourgeoisie sont particulièrement enclins à l'insécurité linguistique, d'où il s'ensuit que, même âgés, ils adoptent de préférence les formes de prestige usitées par les membres plus jeunes de la classe dominante. Cette insécurité linguistique se traduit chez eux par une très large variation stylistique; par de profondes fluctuations au sein d'un contexte donné ; par un effort conscient de correction ; enfin, par des réactions fortement négatives envers la façon de parler dont ils ont hérité.

Labov, 1976, p. 183

Cette insécurité linguistique, se nourrit largement, pour ce qui concerne la communauté linguistique des Français, d'une conception puriste du français (Cf. ce même chapitre, III), diffusée en particulier par l'école, à travers la chasse organisée (et pas toujours pertinente pédagogiquement) aux “solécismes” aux “fautes” de toutes sortes. Le purisme et l'état d'insécurité linguistique qu'il provoque chez de nombreux usagers (en particulier ceux qui ont eu une scolarité limitée et/ou difficile) sont à l'origine d'un phénomène sociolinguistique appelé *hypercorrection*, soit une “tendance à une surenchère [normative] en situation surveillée” (Gadet, 1989, p. 25).

Dans son ouvrage : *Les fautes de français existent-elles ?*, Paris, Seuil, 1994, D. Leeman-Bouix dénonce la conception puriste en question, source d'insécurité linguistique et donc d'hypercorrection :

D'aucuns se moquent ainsi de ces articulations emphatiques qui changent la physionomie du mot et déplacent l'accent de sa position habituelle : un “colloque” sur le “sonnet” en “Hollande” avec des “collègues”... Au nom même des nécessités de la communication, elles pourraient se justifier par le désir en quelque sorte didactique de mieux se faire comprendre, en attirant l'attention de l'interlocuteur par une forme inattendue, inhabituelle. De surcroît, comme la liaison, elles marquent la connaissance, de la part de celui qui parle, de l'orthographe, donc son appartenance à une culture et à une classe sociale valorisées. Pourtant, il y a moquerie, donc rejet. Pourquoi ?

Parce que cette articulation est justement le signe trop ostentatoire du besoin de marquer que l'on “sait”, donc le témoignage d'une insécurité qui révèle elle-même que l'on n'est qu'une pièce rapportée.

Leeman-Bouix, 1994, p. 35-36

F. Gadet (1989), quant à elle, a décrit le même phénomène qui touche “spécialement [...] les formes de prestige” en donnant des exemples empruntés, en particulier, au domaine grammatical.

Suit la phrase : “Voilà la façon dont nous pensons que la culture doit évoluer”. Il y a là un fait patent d'hypercorrection, “une réalisation fautive due à l'application excessive d'une règle imparfaitement maîtrisée” : l'emploi ici du subjonctif (forme grammaticale de prestige s'il en est) alors que c'est tout simplement l'indicatif qui est requis...

- *Discours épilinguistiques puristes*

Un témoignage particulièrement intéressant de ce purisme et de son corollaire: l'insécurité en matière d'usage du français par les Français, nous est livré par J.-M. Eloy. Il s'agit du courrier adressé en 1992 et 1993, par certains de nos compatriotes, au Ministère de la Francophonie ou au Délégué Général à la Langue Française, “pour protester contre les discours entendus ou lus, dans le but d'obtenir des mesures d'amélioration” (l'auteur ne prend pas en compte les lettres qui ne traitent que des anglicismes).

Cette chasse aux fautes de français commises par des journalistes, des animateurs de radio et de télévision, des écrivains, etc., invités des médias audio-visuels, ainsi que par des commerçants et des publicitaires, ne fait pas tellement dans le détail. Les correspondants dénoncent avec des mots très durs les manquements aux règles du Bon Usage : il est question de “démolition, massacre, charabia, jargon, marée noire, galimatias, bouillie pour chat, cacophonie” (J.-M. Eloy, “L'insécurité en français monolithique ou quel est le salaire de la peur ?” *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* n° 19/3-4, 1993, p. 97)

Pourtant certains des manquements incriminés sont fort répandus ou même entrés purement et simplement dans la langue commune. Par exemple, pour le domaine grammatical, : “je peux

pas ” (pour “ je ne peux pas ”), l'interrogation sans inversion du sujet, le défaut d'accord du participe, “ j'arrête ” (pour “ je m'arrête ”), “ pallier à ” (pour “ pallier ” seul)...

Il s'agit bien dans ce cas, non pas de la manifestation “ d'une insécurité définie comme jugement négatif sur son propre parler, mais surtout sur celui des autres, ce qui est plutôt une caractéristique du purisme ”. C'est toute une conception de la langue identifiée à une seule norme acceptable qui se manifeste dans ces propos *épilinguistiques* (=à propos de la langue) vindicatifs (car réclamant une riposte de l'Autorité compétente) “ et cette conception porte en elle-même une idée d'insécurité : représentée stable, invariante, finie, [la langue] est par définition inaccessible dans sa complétude ” (Eloy, 1993, p. 104-105).